

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Normandie
Château de Bénouville
1, avenue de Caen - Bp05
14970 Bénouville
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    

MAIRIE DE VARAVILLE

2 avenue du Grand Hôtel
14390 Varaville
02 31 91 04 74

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

l'ancienne gare du Tramway Decauville à Varaville

Calvados (14)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► Préservons la dernière gare du Decauville du Calvados !

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

En 1892 une ligne de tramway reliant Caen à Dives-sur-Mer est inaugurée. Surnommée Decauville en référence à son constructeur, elle longe la côte passant par Le Hôme Varaville. De petits bâtiments, servant de gares sont construits. Conçues par l'architecte Mauclerc elles se distinguent par leur style neo-normand avec des colombages et des épis de faîtage présentant ainsi une homogénéité architecturale. Remplacée par des bus, la ligne de tramway cesse en 1932. En 1961 l'État revend à la commune l'ancienne gare désormais inutilisée. À la fin des années 1960 un projet d'élargissement de la route la menaçant, les élus décident de la préserver en la déplaçant de quelques dizaines de mètres. Elle est déplacée par grue à son nouvel emplacement. Elle y est réaménagée pour accueillir une agence postale ainsi qu'un Syndicat d'initiative. Aujourd'hui, cette gare est la dernière vestige du Decauville encore visible sur le domaine public du département.

◆ ◆ DES TRAVAUX NÉCESSAIRES

Pour que l'ancienne gare demeure encore de nombreuses années, des travaux sont nécessaires :

- Les colombages sont fortement endommagés dans leur partie basse en raison d'infiltrations.
- La toiture nécessite une révision approfondie, de nombreuses tuiles sont cassées, un affaissement est visible sur la face sud. Une réfection totale est à envisager.
- Les épis de faîtage ont disparu.

◆ ◆ UN BÂTIMENT TOUJOURS EN SERVICE

Cet édifice sert à la fois d'Agence Postale et de Point d'Information. Il attire de nombreux touristes, particulièrement en été. Véritable vitrine de la ville, il se doit de refléter une image positive. Grâce à son histoire, racontée sur un lutrin extérieur, il est très cher aux habitants de Varaville. Elle est la dernière gare du Decauville encore existante dans le département.

Montant des travaux	19 426€
Objectif de collecte	8 000€
Début des travaux	2025



Crédit photos © Fondation du patrimoine

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'ancienne gare du Tramway Decauville à Varaville

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/102478

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'ancienne gare du Tramway Decauville à Varaville

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐